

Pour une démocratie responsable

Les contours d'une Sixième République efficace et durable

Par la révision de la révision de la Constitution arrachée aux parlementaires à une voix près en juillet 2008, Nicolas Sarkozy semble avoir voulu remettre aux calendes grecques toute velléité sixiémiste. « *Vos parlementaires ont tranché, c'est reparti pour cinquante ans, bonne nuit les petits !* ». Plus d'un an après, **on ne sent que peu les effets de ce soi-disant rééquilibrage des pouvoirs**. Plusieurs causes à cela. Tout d'abord – c'est inédit dans l'histoire constitutionnelle de notre pays – l'application de la révision de juillet 2008 n'a pu être que progressive, étant soumise à de nombreux autres votes : lois organiques, règlements des assemblées parlementaires, décrets d'application... Ainsi n'est-il toujours pas possible, plus d'un an après le vote du Congrès, de recourir au fameux référendum d'initiative populaire-parlementaire, faute de décret. Par ailleurs, même s'il est vrai que de nombreuses prérogatives nouvelles ont été accordées aux parlementaires, ces derniers n'en font que peu usage. Et pour cause ! Ce n'est pas parce que la Constitution les autorise à saborder l'Exécutif qu'ils vont pour autant le faire ! Enfin, cette révision s'est décidée dans un cadre restreint qui dépasse difficilement les limites du triangle Élysée – Parlement – Versailles. C'est donc un coup d'épée dans l'eau que cette modification de notre loi fondamentale **dont le peuple n'a même pas pu se saisir** et que les parlementaires ont adoptée du bout des lèvres.

Ce qu'il nous faut, c'est un vrai moment de refondation !

Et le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de **procéder à un changement réel de constitution**, avec **grand débat national et populaire** et, *in fine*, vote de **ratification par le peuple**, lors d'un référendum dont on espère qu'il saura donner aux citoyens l'envie de se rendre aux urnes sur un sujet aussi crucial que leurs droits et la répartition des pouvoirs qui président à leurs destinées.

*

Il n'est, finalement, pas difficile d'imaginer les contours de cette Sixième République idéale. À la vérité, de nombreuses bases ont déjà été posées depuis 1958 qui permettent de procéder à des réajustements suffisamment raisonnables pour ne pas risquer de détruire en un jour l'œuvre de stabilité que nous a léguée le Général de Gaulle mais suffisamment audacieux pour nécessiter de soumettre le projet au peuple dans un nouveau texte suprême.

Ce qu'il nous faut, c'est une démocratie responsable !

Une démocratie responsable, c'est le système dans lequel **les pouvoirs de chacun sont contrebalancés par les pouvoirs des autres**. Un système dans lequel **celui qui décide doit répondre de ses actes et les assumer**. C'est la condition même de la liberté que de pouvoir assumer sa responsabilité.

Cet impératif de responsabilité doit s'appliquer **à tous** : au Président de la République, au Premier Ministre et à son Gouvernement, aux parlementaires, aux élus territoriaux et, enfin, au peuple lui-même.

I.

Le Président de la République : stabilité et raison

Contre le pouvoir personnel : en finir avec le quinquennat !

Le quinquennat nous coûte cher. Adopté dans l'indifférence générale – 70% d'abstention – ce qui permet précisément de le remettre en cause facilement, le quinquennat était censé nous faire

voter plus souvent et renforcer notre démocratie. Dix ans plus tard, on constate que la logique était erronée. Non seulement nous avons le sentiment de voter moins souvent pour nos responsables nationaux, puisque nous ne sommes plus consultés qu'une fois tous les cinq ans (présidentielle et législatives à un mois d'intervalle), mais en plus la rapidité du mandat présidentiel n'est en rien le gage de plus de démocratie. Au contraire ! **Le mandat court transforme le Président en chef de parti et grand manitou.** De clef de voûte de nos institutions, il passe à grain de sable qui menace sans cesse de faire s'effondrer le mécanisme tout entier !

Pour le dire simplement, le **quinquennat** et la **concordance des mandats** présidentiel et législatif ne pointent que dans une direction qui est une impasse : **le pouvoir personnel du Président de la République.**

La Sixième République devra **mettre fin à cette concordance.** Il faut qu'au moins une fois au cours de son mandat, le Président de la République soit soumis aux urnes sur sa politique. Dès lors, des législatives devront intervenir en cours de mandat. Revenir à un mandat présidentiel de sept ans paraît cependant impensable. Vestige d'une époque où la République se battait au sein même de son assemblée contre la monarchie, le septennat n'est plus adapté au temps politique actuel. Néanmoins, rien ne s'oppose à **allonger le mandat présidentiel d'un an.** Six ans, c'est suffisamment long pour incarner la continuité des institutions et c'est suffisamment court pour que ne vieillisse pas devant les Français un Président coupé du monde dans son château élyséen. Parallèlement, il faudra **réduire le mandat des députés d'un an,** pour le ramener à quatre ans. La respiration démocratique du pays s'effectuera ainsi : élection du Président de la République puis, quatre ans plus tard, renouvellement de l'assemblée.

Si le Président de la République est désavoué lors de ces législatives qui s'apparentent aux *mid-term elections* américaines, il devra en tirer les conclusions qui s'imposent : se retirer. S'il ne le fait pas – il ne faut pas que la Constitution l'y oblige – le risque de cohabitation existe, certes, mais sera limité à deux ans, ce qui n'est pas une fatalité en soi.

Un recours plus fréquent au référendum

Par ailleurs, le Président de la République devra **oser se confronter au peuple,** ou se faire conforter dans ses choix par lui, lors de **référendums rendus plus fréquents.** Une Constitution saine doit **multiplier les occasions de démocratie directe.** On peut notamment imaginer qu'en cas de conflit entre l'Exécutif et le Législatif qui n'est réglé ni par l'usage de l'article 49-3, dont la limitation en 2008 va dans le bon sens, ni par la demande par le Président de la République d'une seconde lecture du texte, la Constitution prévoit la disposition suivante : **le texte est soumis au peuple.** Là encore, le Président mettrait alors sa responsabilité politique en jeu.

II.

Le Gouvernement et le Parlement : vrai contrôle, vraie représentation

Donner ses chances à la motion de censure : la censure constructive

L'histoire de la Cinquième République est parlante : depuis 1958, une seule motion de censure a pu être adoptée, à l'encontre de Georges Pompidou, en 1962. Et encore, Georges Pompidou fut *illico presto* reconduit dans ses fonctions par le Général de Gaulle !

Ce qu'il faut, c'est **donner toutes ses chances à la censure de pouvoir être adoptée,** afin que l'Assemblée Nationale puisse réellement exercer son droit. Qu'est-ce qui retient, finalement, le parlementaire de voter la censure ? D'une part la soumission à un chef de l'État qui est aussi chef de son parti, de l'autre la **peur de la crise politique,** faute de gouvernement de remplacement. Au passage, il ne semble pas bon, comme le suggère le document préparatoire au Congrès, de permettre

au Parlement de ne censurer qu'un ministre en particulier. Dans le pire des cas, il pourrait mener une guerre larvée contre le Gouvernement en censurant un à un chacun des ministres, ce qui conduira à la crise politique, voire à la crise de régime. **La responsabilité collégiale du Gouvernement est un acquis d'une démocratie stable et responsable.**

Mais comment permettre au Parlement de franchir le pas de la censure collective sans craindre la crise politique ? En instaurant la **censure constructive** qui vise à ce que le Parlement propose la composition d'un nouveau Gouvernement en même temps qu'il censure le précédent. Si ce mécanisme apparaît d'abord comme une limite au droit de censure du Parlement, elle pourrait en fait permettre de **décomplexer les parlementaires** hésitant à voter la censure. C'est un argument de plus dans le camp du Parlement.

Un Sénat représentatif des territoires et des forces vives du pays

Il faudra aussi repenser le Parlement. Il semble acquis au sein de notre Mouvement que nous souhaiterions voir les députés élus selon un système de proportionnelle correctrice. Mais ce qu'il faudrait, c'est aussi **rénover le Sénat**. Ce dernier a fait beaucoup d'efforts pour apparaître plus proche des citoyens : rajeunissement, féminisation (il y a plus de femmes au Sénat qu'à l'Assemblée), communication avec le grand public etc. Il faut continuer !

Pour cela, il faut que **le Sénat représente et les territoires et les forces vives du pays**. Le Sénat doit alors **être élu par deux collèges différents**. Les conseillers territoriaux et municipaux éliraient une centaine de sénateurs, tandis que **les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental en éliraient une autre centaine**. Là encore, le Sénat rajeunirait et représenterait tous les intérêts – économiques, environnementaux, syndicaux, territoriaux – de la Nation.

III.

Le citoyen : nouvelles garanties, nouveaux devoirs

Vote obligatoire, vote blanc

Le citoyen doit aussi être mis devant ses responsabilités. Comme le défendait François Bayrou lors de la campagne présidentielle, il faut **rendre le vote obligatoire en échange de reconnaître le vote blanc**. Car voter est plus qu'un droit mais pouvoir ne pas choisir entre les candidats en présence en est un aussi.

Nouvelles garanties

Enfin, la Constitution de la Sixième République devra prévoir de **nouvelles garanties pour le citoyen**. Le programme présidentiel de François Bayrou avait poussé très loin la réflexion à ce sujet. Tout d'abord, il devra être assuré, par la Constitution, que ses dirigeants ne profitent pas de son vote pour passer du bon temps. Le **déficit de fonctionnement** de toutes les institutions publiques doit être **interdit par la Constitution** – sauf en cas de récession, comme nous le disions en 2007. Par ailleurs, **la détention par les entreprises vivant des commandes publiques de médias (journal, télévision, radio...) doit devenir anticonstitutionnelle**. Dans un autre domaine, le **droit à l'éducation citoyenne** doit venir enrichir les droits déjà inscrits dans le Préambule de la Constitution de 1946. Cette éducation citoyenne doit être dispensée soit par l'État, soit par des organisations non-lucratives subventionnées par l'État. Elle est offerte à tous pour **que chacun puisse comprendre ses droits et ses devoirs et agir en citoyen informé, responsable et donc libre**. Enfin, **la justice ne doit pas dépendre d'un seul pouvoir**. Les enquêtes peuvent être menées par le parquet à condition que sa dépendance vis-à-vis de l'Exécutif soit contrebalancée par le contrôle du Législatif. Bien évidemment, le respect de ces nouveaux droits sera **garanti par le Conseil Constitutionnel qui peut être saisi par le particulier** via les plus hautes juridictions du pays au terme d'un procès.

*

Osons proposer cette constitution nouvelle ! Ce qui dure le plus longtemps n'est pas nécessairement ce qui finit le mieux, en témoigne la fin pathétique de la Troisième République. Dès lors, plus rien ne s'oppose à ce que nous renoncions à la Cinquième République pour améliorer encore la démocratie française !

Nicolas Vinci

ANNEXE : LA DÉMOCRATIE RESPONSABLE *en bref*

I. Le Président de la République : stabilité et raison

- Mandat porté à six ans. Celui des députés est porté à quatre ans.
- Référendum rendu plus fréquent, avec mise en jeu de la responsabilité politique du Président de la République.

II. Le Gouvernement et le Parlement : vrai contrôle, vraie représentation

- Institution de la censure constructive.
- Rénovation du Sénat, représentant les territoires et les forces vives de la Nation

III. Le citoyen : nouvelles garanties, nouveaux devoirs

- Vote obligatoire.
- Reconnaissance du vote blanc.
- Déficit de fonctionnement et concentration média-commandes publiques anticonstitutionnels.
- Justice ne dépendant pas que du seul pouvoir exécutif.
- Saisine du Conseil Constitutionnel par le particulier au terme d'un procès.